CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Banque des Artisans et Commerçants,
16 Mai 1834

LUNDI prochain, 19 du courant, il y aura l'élection d'un teneur de livres pour cet établissement. Ceux qui désireraient cette place sont priés de donner leurs noms au bureau jusqu'à 9 heures du matin de lundi.

Par ordre de la Direction.
17 mai JAS. B. HULLEN, caissier

A LOUER.

Pour le 20 mai, la belle Maison à étages et ses dépendances, formant l'angle des rues Esplanade et Remparts. S'adresser à F. PINSON.
12 mai—5

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, 14 avril 1834.

A LOUER—Cinq belles Maisons en briques et à trois étages avec dépendances &c, situées rue de la Levée, encoignure de la rue du Quartier. Pour les prix et conditions, s'adresser au bureau de la compagnie des Architectes, à la presse à coton à vapeur de la Levée. [16 av] SOMMEREAU Sect.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné. B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser T. NICOLET & Co.

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, lustres et meubles qui y sont.
FR. PERRET & GALLY,
rue Toulouse, No. 59
12 avril

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à
J. E. LOREILHE,
encoig. Bourbon et Douane.

Pour cause d'absence.

A LOUER OU A VENDRE—La maison, rue Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Conti, côté ouest, No. 113. Aussi, à vendre les meubles et les domestiques de la dite maison. S'adresser pour les renseignemens rue Royale, No. 107. 22 av

A LOUER.

La MAISON à présent habitée par le soussigné, dans la rue de la Douane, No. 116, contenant 6 chambres, une salle, des puncteries &c. Les ... de derrière sont grands et commodes ; il y a un puits, deux citernes, des écuries &c., dans la cour. Pour les termes il faut s'adresser à M. WALTON,
15 mai Nos. 12 et 14, rue de la Douane.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er district judiciaire—François St Martin contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu pardevant Jules Mossy not pub, le lundi 16 juin prochain, à 10 heures, pour les objets mentionnés dans la pétition, et pendant ce temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de l'hon Chs. Watts, juge de ladite cour.
15 mai—11,2ps J. L. LEWIS, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—*J. L. Boismare vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée à l'étude de L. Féraud, notaire public, le 16 juin prochain, à 10 heures du matin, pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même tems que toutes les poursuites judiciaires dirigées contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, seront suspendues.

F. A. Canon est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 14e jour de mai 1834.
16 mai—30 P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste—Présent l'hon. T. Le Blanc, juge—Mardi, 13 mai 1834—Succession de feu Jean Baptiste Laroux.—Sur motion de François Webre l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers du dit feu Jean Baptiste Laroux ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du juge ex-officio notaire public de cette paroisse, lundi, 23 juin 1834, à 10 heures du matin, à l'effet de lire des syndics, de fixer les terrains et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir.
Extrait des minutes, ce 13 mai 1834.
15 mai—30 A. SORAPURU, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—*Présent l'hon. Chs. Maurian, juge.*—No. 7399.—*E. L. Bernard et alii* contre *D. Baiz.*—Pour une cession forcée.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de D. Baiz, ait lieu pardevant Théodore Seghers, not. public, le lundi, 26ème. jour du mois de mai prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire.

Il est de plus ordonné, que M. A. Morphy soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que M. Amable Sénéal, soit nommé syndic provisoire, en donnant ses bonds avec sécurité, pour la somme de trois mille piastres, conformément à la loi.
Par ordre de la cour,
22 av—11,2ps FRED. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. *Présent l'hon. Chs. Maurian juge.*—No. 7398—*E. L. Bernard et alii* contre *Victor Souza, jeune.*—Pour une cession forcée.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Victor Souza jeune, ait lieu pardevant Théodore Seghers, notaire public, le lundi 26ème. jour du mois de mai prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire.

Il est de plus ordonné que M. A. Morphy, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que M. Amable Sénéal soit nommé syndic provisoire, en donnant ses bonds avec sécurité, pour la somme de trois mille piastres, conformément à la loi. Par ordre de la cour,
22 av—11,2ps FRED. BUISSON dép. gref

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. 7405—*Harris, Wright & Co, et autres,* contre *John Thompson, jeune, pour une cession forcée.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée de leur créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Félix Grima, notaire public, le lundi 26ème jour de mai prochain, à dix heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, en attendant toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que Mr. M. Carter soit nommé pour représenter le défenseur absent, et que Messrs. Hamilton et Wright soient nommés syndics provisoires, en donnant leurs bonds avec sécurité pour la somme de trois mille piastres, conformément à la loi.
Par ordre de la cour,
23 avril—11 2ps FED. BUISSON, Dépt. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, *Présent l'hon. Chs. Maurian, juge.*—No. 8401—*L. M. ... contre ses créanciers.*—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Louis ... notaire public, le 23ème. jour du mois de mai ..., pour délibérer sur la situation des affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la cour,
...—10,2ps F. BUISSON, dép. gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—... 1834—No. 7472—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—*J. B. D. Cazenave* contre *ses créanciers*—Pour un ... concurrent.—La pétition et la sédule sur ce cas, ayant été lues et enrégistrées; il est ordonné par la cour, qu'il sera tenu une assemblée composée des créanciers du pétitionnaire, le mercredi, 18 juin prochain, à l'étude de F. de Armas, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même tems que toutes poursuites contre sa personne et ses biens seront suspendues. A. W. Pichot est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 14 mai 1834.
15 mai—12,7ps F. BUISSON, greffier

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Paris, ... par T. NICOLET & Co,
... Toulouse, No. 20.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé dépendant de la succession de feu veuve Dantilly de Bertain.

Adélard, âgé de 18 ans, marronneur.

Condititions : Un tiers payable le 24 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant F. de Armas, notaire public. 24 avril—10,2ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 24 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues d'Espagne et Moreau, à la résidence de M. Peter Coyle, des meubles et effets consistant en lits et leur garniture, chaises, tables, &c.; 2 chevaux, 2 charrettes, et 3 drays avec les harnais complets, et 2 belles vaches. 17 mai

PAR J. LECARPENTIER.

PAR ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu mardi, 26 du courant, à 11 heures et demie du matin, à son magasin d'encan, un Tour, et tout ce qui en dépend, appartenant à la succession Donoho. 17 mai

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu le mardi, 27 mai, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, d'ordre de la cour et sous l'inspection des syndics de la faillitte de Camille Fithe, une quantité de marchandises sèches et habillements fait, abondonnés par le dit faillit à ses créanciers.
Conditions, à la vente. 17 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

PAROISSE JEFFERSON.—*Cour des Preuves.*—En vertu d'un ordre de la dite Cour; il sera vendu mercredi 11 Juin 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, pour le compte de la succession de feu Jean Murville Harang.

1°. La belle propriété sur laquelle le défunt faisait sa résidence, située dans le faubourg Livaudais paroisse de Jefferson, mesurant 103 pieds 2 pouces de face à la rue de la Levée, 309 pieds dix pouces de face à la rue Seconde; et 126 pieds de face à la rue Rousseau. Sur la quatrième ligne qui est parallèle à la rue Seconde, en partant de la rue de la Levée, le terrain court sur une première profondeur de 126 pieds 2 pouces où il n'a plus que 100 pds. 10 pouces de large; duquel point il court ensuite jusqu'à la rue Rousseau sur une seconde profondeur de 161 pieds; laquelle seconde profondeur a 126 pieds de large; le tout se compose de six terrains, no. 1, 2, 3, 4, 9 et 10 de l'ilet no. 3, d'après le plan originaire du dit faubourg; ensemble avec la maison de maître, en briques et à étage, cuisines en briques et les autres dépendances, conformément au plan qui en a été dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, le 24 décembre 1833, et qui est exposé à la Bourse.

2°. 120 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions: les actions payables comptant; et la propriété comme suit : $850 comptant, plus l'acquéreur prendra charge de payer à leurs échéances respectives deux billets du défunt de $850 chacun; l'un au 12 mars 1835, et l'autre au 12 mars 1836, et il prendra la réversion de l'hypothèque existant pour suretés de ces mêmes billets, en faveur de M. Morgan et autres: Le surplus de la balance du prix en deux paiemens égaux, à un et deux ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction de l'administratrice avec hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente sera passé; devant Théodore Séghers not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu de trois ordres différents de la Cour du 1er. District Judiciaire de cet Etat, portant la date du 16 avril 1834, et à la requête de Charles Forstall et Félix J. Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu le samedi, 7 de juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants abandonnés par les dits Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin.

Esclaves appartenant à la société de Guérin Frères.

1er. Sam Goose, nègre de champ, âgé de 40 ans.
2. Sam Gray, paltrenier, âgé de 52 ans.
3. ——, 58 ans, ayant la vue mauvaise, occasionée par une cataracte.
4. Charles, nègre de champ, âgé de 28 ans, devant être libre à 28 ans.
5. Dilna, négresse âgée de 38 ans.
6. Doley, do. do. 38 ans.
7. Betsy, domestique de maison, un peu blanchisseuse, âgée de 17 ans.
8. Delphy, négresse de champ, âgée de 30 ans.
9. Céleste, enfant de Delphy, âgée de 8 ans.

Esclaves appartenant à François Guérin.

10. Joe, bon cordonnier, âgé de 35 ans.
11. Crusy, âgée de 28 ans, avec ses deux enfans, Aidé, âgé de 4 ans, et Alleck de 8 mois.
12. Meona, âgée de 16 ans, domestique de maison, un peu estropié, il y a une hypothèque sur cette esclave pour la somme de $700, à 10 pour cent par an d'intérêt, à la veuve Dufauchard Degruys.

Esclaves appartenant à Edouard Guérin.

13. George, âgé de 17 ans, charretier.
13. Augustin, âgé de 20 ans, s'étant absenté, il y a une hypothèque sur cet esclave de $800 à $10 pour cent par an d'intérêt à la veuve Degruys.

Esclaves appartenant à Louis Guérin.

15. Trivolli, âgé de 25 ans, cocher et domestique de maison.
16. Anna, âgée de 25 ans, domestique de maison.
17. Harriette âgée de 14 ans, domestique de maison.
18. Atléna, âgée de 17 ans, cuisinière, avec son enfant Auguste âgé de 15 mois; il existe une hypothèque sur cette esclave pour $500, à $10 par an d'intérêt, à la veuve Degruys.

Conditions : La moitié payable en tout mars 1835, et l'autre moitié en tout mars 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, not. pub., aux frais des acquéreurs. 5 mai

PAR TRICOU & CANONGE

IL sera vendu le vendredi, 6 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 1er. mai 1834, les biens ci-après décrits, dépendant de la communauté des biens qui existent entre dame Marie, Elizabeth, Eugénie Debuys et feu Joseph Adolphe Tricou son époux, savoir :

1° Un **LOT DE TERRE** ayant 39 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de 120 pieds du côté de la rue St. Pierre et 70 pieds du côté de la rue d'Orléans, et sur la ligne du fond, 33 pieds 4 pouces; le tout mesure française, aussi, les édifices qui se trouvent bâtis sur sur le dit lot de terre, consistant en : une maison neuve à étage et en briques, une cuisine, aussi neuve à étage et en briques.

2° *Charles*, nègre âgé de 11 ans, domestique de maison.

3° *Héloise*, négresse âgée d'environ 20 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant.

4° *Charlotte*, négresse âgée de 32 ans, cuisinière.

5° *Lewis*, nègre âgé de 20 ans, cocher.

6° 20 *Actions* de la Banque du Commerce.

Conditions—Le lot de terre payable à 8, 16 et 24 mois, les esclaves Charles, Héloise et Charlotte, payables à 6, et 12 mois et Lewis $368, 88 cents payables le 1er. février 1835, et la balance à 12 mois, le tout, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les actions de la Banque du Commerce comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L H Ferraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson.—Attendu que Louisa Maesch veuve de Koenig a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante dudit Lewis Koënig, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
15 mai F. DUGUE, juge

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—En vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le samedi 14 juin prochain, sur les lieux, à la chenière Caminada en cette paroisse, à midi, tous les biens composant les successions de feu Etienne Terrebonne et Rosalie Dufresne sa femme, savoir: le mobilier consistant en quelques meubles meublans, pirogues, animaux, et autres objets; une négresse nommée Françoise, âgée d'environ 20 ans, et une terre située à la chenière Caminada, ayant un arpent et demi de face à la baie Caminada et courant en profondeur à la baie Perilhat.

Conditions : pour le mobilier, toutes sommes au-dessous de $30 payables à 60 jours, et toutes sommes au-dessus, payables en mars 1835. La négresse et la terre, payables en trois termes égaux en mars des années 1835, 1836 et 1837, les acquéreurs donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
15 mai F. DUGUE, juge

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société connue sous la raison de *Landes & Lavenue*, est dissoute d'un commun accord, à dater du 14 de ce mois, M. Lavenue est chargé du réglement des affaires de la dite société, d'en payer les dettes et recevoir ce qui lui est dû. Nouvelle-Orléans, ce 17 mai 1834.
P. LANDES,
16 mai—6 J. H. LAVENUE.

MJH. LAVENUE prévient ses amis et le public que sa pharmacie continuera ses opérations pharmaceutiques sous son nom, et conduite par un commis capable de la faire valoir. Il espère que son établissement inspirera au public la même confiance que par le passé.
16 mai—6

COUR DES PREUVES.—Paroisse de Jefferson.—En vertu d'un décret de la cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, je vendrai à l'encan, Vendredi, 23 mai courant, à midi, sur les lieux, environ trente mille pieds de planches de bois jaune et autres bois, et un chalan dépendant de la succession de James Ward, décédé, et maintenant près de l'auberge du Bull Head, sur la Levée, faubourg des Religieuses.
14 mai F. DUGUE Juge.

BRIQUES A FEU—Excellentes briques à feu, reçues par le brick Hope, et à vendre par
2 mai HARRISON, BROWN & Co

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments.—Lundi, 23 juin, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Liben, l'esclave suivant, savoir :

William, nègre âgé de 18 ans, bon charretier, ayant eu le poignet démis.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, register

N. B. L'acte de vente sera passé devant L. H. Féraud, not. public, aux frais de l'acquéreur. 16 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 21 juin 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Descourts, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Tom ou Thomas, mulâtre âgé de 24 ans, domestique de maison, buvant un peu et ayant une hernie.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments, Jeudi 19 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Léonore Rabassa décédée veuve Jean Pigneguy, les esclaves ci-après décrits, savoir:

AMBROSE, nègre âgé d'environ 61 ans, palefrenier.

LIZA, négresse âgée d'environ 29 ans, bonne domestique, propre à tout, marchande de lait, parlant français et anglais.

Conditions de la vente : à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 27 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession, de feu Thomas Reber, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Lucinda, âgée d'environ 24 ans, avec ses deux enfans, Mississippi âgée d'environ 6 ans et James âgé d'environ 3 ans et 6 mois, ce dernier est sujet à l'epelepsie.

Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
23 avril W F C DUPLESSIS, régister

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 30 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Penrice, les esclaves ci-après décrits, savoir ;

1° Dinah, négresse âgée 40 à 50 ans.
2° John, mulâtre âgé de 20 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Wm. Christy, aux frais des acquéreurs. 30 av

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 3 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Billy, nègre, âgé d'environ 25 ans,
2° Isaac, nègre, âgé d'environ 30 ans,
3° Leo, mulâtre, âgé d'environ 21 ans,
4° Tom, mulâtre, âgé d'environ 15 ans,
5° John Fox, nègre, âgé d'environ 30 ans, estropié, sujet aux crises, bon plâtrier,
6° Jackson, nègre, âgé d'environ 25 ans, un peu sourd,
7° Nancy, négresse, âgée d'environ 24 ans, et son enfant Lewis, âgé d'environ 4 ans,
8° Sydia, négresse, âgée d'environ 18 ans,
9° Mary, négresse, âgée d'environ 35 ans, sujette aux crises.
10° Lavinia, orpheline, âgée d'environ 9 ans,
11° Fanny, mulâtresse, âgée d'environ 26 ans,
12° Richmond, orphelin, âgé d'environ 2 ans,
13° Patty, négresse, âgée d'environ 17 ans.
14° Jane, mulâtresse, âgée d'environ 15 ans, sujette aux crises.
15° Sally, négresse, âgée d'environ 45 ans,
16° Louisa, mulâtresse, âgée d'environ 15 ans,
17° Washington, âgé d'environ 25 ans,
18° Caleb, nègre, âgé d'environ 26 ans,
19° Charles, âgé d'environ 21 ans,
20° Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans,
21° Régis, nègre, âgé d'environ 32 ans,
22° Milo, nègre, âgé d'environ 33 ans,
23° Lloyd, nègre, âgé d'environ 21 ans,
24° Perry, mulâtre, âgé d'environ 21 ans,
25° Henry Perry, nègre, âgé d'environ 21 ans,
26° Mary, mulâtresse, âgée d'environ 15 ans,

Conditions de la vente : Un dixième, comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W G Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 avril

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 6 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Pierre Anne Galle, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 2, dans l'ilet No. 85, sur le plan déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, le 18 juin 1833, ayant [mesure française] 50 pieds, 8 pouces de face à la rue des Libéraux, entre les rues des Champs Elysées et Français, sur 130 de profondeur.

Conditions de la vente: $96, 25 cents payables le 1, juin 1834, pareille somme de $96, 25 cents, le 12 juin 1835 en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale et la balance du prix de la vente, payable comptant.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L H Féraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 3 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 5 juin, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Cathérine Féliciane Buquet, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1o. Milly, négresse âgée d'environ 31 ans, blanchisseuse.
2°. Patience alias Funny, négresse âgée d'environ 26 ans et ses deux enfans Rosine mulâtresse âgée d'environ 6 et 7 ans et Louisa négritte âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 av

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Régister des Testaments, Vendredi, 29 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Love, les esclaves ci-après décrits savoir :

1° Patience, négresse âgée d'environ 23 ans, et son enfant nommé Harry, âgé de 2 ans.
2° Jenny, mulâtresse âgée de 14 ans.
3° Tom, mulâtre âgé d'environ 16 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, Not. Pub., aux frais de l'acquéreur. 30 avril

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 9 juin à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joachin Chaudé, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans.
2° Mary, mulâtresse, âgée de 28 ans.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 2 mai

Succession de Louis Christian Miltenberger.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires ne serait point approuvé et homologué, et les dits exécuteurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
17 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Reuben Gaunt.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,
14 mai W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 29 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Charles Laurel, h. c. l., le terrain ci-après décrit, savoir :

Un lot de terre, situé dans la rue Julie, entre les rues Baronne et Philippa, mesurant 30 pieds de face sur 180 pieds de profondeur, mesure française ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant L. H. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 avril

VENTES PAR LE MARSHAL.

Félix Forstall vs. Mlle. M. O'Brien.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 27 mai 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau rue Condé, No. 35, divers meubles saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
16 mai B. BEAUREGARD, marshal.

John Ulm & E P Deforest vs J. W Carstens.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 27 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, divers meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions · comptant.
16 mai B. BEAUREGARD, marshal

Julien Hamelin & Mary Looney *vs.* Louton & Mlle. Louton.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 28 mai 1834, à 4 heures de l'après midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, divers meubles saisis dans cette affaire. Conditions : comptant.
16 mai B. BEAUREGARD, marshal

C. Belot vs. A. Crow.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 26 de mai 1834, à 4 heures P. M., à l'encoignure de la rue de la Levée et d'Enghein, le contenu d'un cabaret, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions : comptant.
15 mai B. BEAUREGARD, marshal

L. A. Pigneguy vs. Cognet.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de Cité de la N-Orléans, J'exposerai en vente publique, le Jeudi 22 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, UN CHEVAL de selle. Saisi dans cette affaire. Conditions : comptant.
10 mai. B. BEAUREGARD. marshal.

J. T. Maunen vs. L. C. Hutchinson.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, J'exposerai en vente publique le mardi 20 mai 1834, a 4 heures P. M. à mon bureau, rue Condé No. 35, un Bureau de comptoir avec un grillage, saisie dans cette affaire.
10 mai B. BEAUREGARD. marshal.

P McMullen vs Legget.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 20 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett. un CHEVAL sorrel, une charette et harnais, saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
10 mai B. BEAUREGARD, marshal

Victor Roumage vs L Pitcher.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 11 juin 1834 à midi, à la Bourse de Hewlett. encoignure des rues Chartres et St Louis, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union, entre Morales et Urquhart dans l'ilet No 20, et sous le No 7, conformément a un plan dressé par A D'Hémécourt, dép voyer, et déposé dans l'étude de C Pollock not pub, ledit terrain mesurant soixante trois pieds onze pouces 3 lignes de face à la rue de l'Union, sur cent vingt sept pieds dix pouces 6 lignes de profondeur. Saisis dans ces affaires.
Conditions : Comptant.
9 mai B. BEAUREGARD, marshal.

Gaspard Rupio vs l'la de Bal.

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Chs Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi, 20 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, une Pirogue No 162, une boite de savon, 5 damejeannes &c saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
9 mai B. BEAUREGARD, marshal.

J L Rabassa & Co et V Miret vs. C Morton.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 19 mai 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, une jument baie, saisie dans cette affaire.
Conditions ; comptant.
16 mai B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J N Duncan, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 12 juin 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet No. 24, et sous le No. 3, ayant 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 2, de l'autre par le lot No. 4, et dans la profondeur par le lot No. 12. Saisi pour satisfaire un certain jugement rendu dans la dite honorable Cour en faveur de Louis Feraud fils. Conditions : comptant.
17 mai B. BEAUREGARD, marshal

COUR DE DISTRICT—La banque de Cité de la Nouvelle-Orléans contre Maria Emilie Nicolas veuve de Jean Baptiste Wiltz——En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis dans cette ville, mardi le 10 juin prochain, à une heure de l'après midi.

La propriété décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir :

Un demi terrain situé rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine, mesurant trente pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de cent vingt pieds; plus, un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant 25 pieds de face sur ladite rue Toulouse, sur une profondeur de 90 pieds, ensemble toutes les batisses et ameliorations qui s'y trouvent.

Conditions, deux mille piastres payables le 14 Novembre prochain et la balance comptant.
9 mai—28 G W MORGAN, shérif

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par le présent, que le 5 de mai 1834, jugement a été entré en cette cour, dans le procès d'Angélique Geslain, épouse de J. M. Dupéru contre son mari, dans les termes et mots suivans, savoir: No. 7,334.—*Angélique Geslain, épouse de Jos. M. Dupéru contre son mari.*

Cette cause a été soumise à la cour, sur l'examen des pièces au procès.

Après cet examen, la cour convaincue que les affaires sont dans un tel embarras, que les droits de la demanderesse sont exposés à souffrir; il est ordonné, adjugé et décrété qu'une séparation de biens ait lieu entre les parties, et que le défendeur paye à la demanderesse, par privilège, la somme de deux mille piastres et les frais du procès.

Nouvelle-Orléans, 13 mai 1834.
Signé CHS. MAURIAN, juge.

Jugement enrégistré au Livre C. page 88.
Montant du jugement, $000.
Frais de cour, 24 75.

En foi de quoi j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de la dite cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, le 13 mai, l'an de notre Seigneur 1834, et la 58me. année de l'indépendance des Etats-Unis.
17 mai-3 A. PITOT, greffier.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport a la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.
Par ordre de la Direction,
24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No. 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
27 mars A. QUERTIER.

A VENDRE—Un nègre forgeron, excellent ouvrier, bon sujet et parfaitement garantie des vices et maladies prévus par la loi, âgé d'environ 28 ans, et depuis plus de 7 ans dans le pays, parlant anglais et français. S'adresser à Miramond, O'Duhigg & co., ou à
J. M. D. GAUTIER, courtier,
7 mai rue de Chartres, No. 166

AVIS.

A. FRANCOIS & G. LOMEL, fondeurs et forgerons, informent le public qu'ils ont dissout la société qui existait entr'eux, d'un commun accord, Mr. A. François s'étant retiré ; et que G. Lomel est autorisé de régler les affaires de la dite société.

N. B.—L'atelier sera continué par le soussigné, qui exécutera toute sorte d'ouvrages tant en fer qu'en cuivre ; et, il espère par son assiduité mériter l'encouragement du public. Son atelier est à l'encoignure des rues Julia et Commerce, faubourg Ste. Marie. G LOMEL.
13 mai—6,2fs

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu à la Bourse, Samedi 24 du courant, à midi.—Un terrain situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, de soixante pieds de face sur la première rue et de cent trente deux pieds deux pouces de profondeur sur la dernière rue, mesure française ; ce lot est désigné par le no 6 dans l'ilet no. 36.

Conditions : le quart comptant, et le reste à un, deux et trois ans, avec des obligations endossées et hypothèque jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente sera passé pardevant Mr. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 13 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 24 du courant, il sera vendu, à midi à la Bourse, la famille de nègres suivants :

Viney, griffonne, âgée d'environ 35 ans, cuisinière, laveuse et repasseuse.
Jean, âgé de 17 ans
Emmanuel, âgé de 11 ans,
David, do 10 do,
Murray, do. 9 do,

Tous ces nègres sont d'excellens domestiques et d'une bonne apparence. Ils sont garantis des maladies et vices prévus par la loi, et ne sont pas vendus à cause de leurs défauts.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 12 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mardi, 20 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, appartenant à l'ancienne société de MM. Salter, Gaillard & Co.

Dick, âgé d'environ 30 ans, calfat et maniant bien les outils tranchans.

Havy, alias Danwood, âgé de 26 ans, charpentier.

Dennis, âgé de 21 ans, calfat.

N. B. Dick et Danwood sont garantis, Dennis ne l'est pas, vu qu'il s'est absenté 3 fois.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit: en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi—Au même tems et au même endroit, le garçon Isaac, âgé de 21 ans, calfat, garanti, excepté qu'il boit quelques fois, le présent propriétaire ne la vu rien qu'une seule fois.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billet endossé et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi : au même tems et au même endroit, 4 parts dans chacun des bateaux de remorque suivans ; Grampus, Porpoise, Shark et Whale.

Conditions : 4 et 8 mois, en billets endosés à satisfaction.

Les actes de vente devant Wm. Boswell, not. pub, aux frais des acquéreurs. 26 av

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 23 mai 1834, à midi précis, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 8 avril 1834, la propriété ci-après désignée, appartenant à la succession de feu Rosalie Chesneau, un demi terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 120 profondeur, sur lequel se trouve une maison de 4 appartemens à la suite les uns des autres, une cuisine en bois et en mauvais état.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, de crédit, en billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement et divisé en quatre coupons égaux ; les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur, lequel prendra possession de la propriété vendue qu'après avoir rempli les conditions de la vente. 22 av

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments, Samedi, 21 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente au ci-devant domicile de feu Tobias Bickel, dans la rue Carondelet, les meubles meublant et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du dit défunt. Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la Cour.
12 mai. W F C DUPLESSIS reg.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi 20 mai courant à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Remparts, entre les rues Conti et Bienville, les effets mobiliers, consistant en chaises en acajou, tables à jeu, armoires en acajou &c &c appartenant à la succession de feu Thomas Dance.—Conditions, comptant.
Par ordre de la cour,
9 mai W C DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

$10 DE RECOMPENSE.

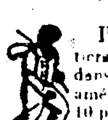

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre **JAMES**, très connu en cette ville. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis.

La récompense susdite sera donnée à celui qui le mettra à la geole ou le ramènera à son maître.
16 mai—3 E. RILLIEUX.

$30 DE RECOMPENSE.

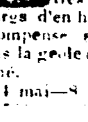

Parti marron de l'habitation des héritiers Nicolas Reggio, Paroisse Plaquemines, dans les premiers jours d'avril dernier, le nègre américain nommé Joe, taille de cinq pieds 8 ou 10 pouces, parlant anglais et français.—Il boite un peu en marchant de la jambe droite, et a de très grands yeux—Il a été une fois dans les faubourgs d'en haut, et près des moulins à scie d'en bas. La récompense susdite sera donnée à quiconque le logera dans la geole de cette paroisse, et en donne avis au soussigné. CHS. DE BLANC.
14 mai—8

$5 DE RECOMPENSE.

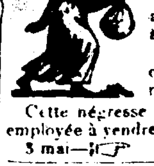

PARTIE marronne de chez la soussignée, la négresse **CAROLINE**, âgée de 18 ans, très connu en cette ville.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres son avertis de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

La récompense susdite sera donnée à celui qui la mettra à la geole ou la ramènera à sa maîtresse.

Cette négresse est connue en ville comme ayant été employée à vendre des baquets par les rues.
3 mai—1 Ve. LACOUR.

ESCLAVE MARRON,
$50 DE RECOMPENSE.

LE nègre WILLIAM, agé d'environ 24 ans, de la taille de 5 pieds 9 pouces, d'une physionomie agréable et de bonne tournure, ne parlant qu'anglais, est parti marron depuis environ 8 jours. Il est excellent cordonnier et sachant bien lire et écrire, pourra chercher à se faire passer pour libre.

Les capitaines de bâtiments et de bâteaux à vapeurs sont prévenus de ne pas reçevoir à leur bord le dit esclave sous peine d'être poursuivis conformément aux termes de la loi. La susdite récompense sera accordée à quiconque arrêtera le dit nègre et le délivrera dans une des prisons de l'Etat, au aux soussignés,
CARRIERE & BORDUZAT,
25 avril—d Rue St. Louis, no. 13.

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Champion du Havre, et offrent à vendre,
683 caisses de vin, (ayant droit au drawback.)
9 mai A QUERTIER & BOUTIN.

50 BALLES de Mousse, en magasin et à vendre par
12 av BLANC & BRUGIER

EAU-DE-VIE de cargaison, vieux Cognac et Eau-de-vie fine Champagne.—35 demi pipes eau-de-vie 4e preuve; 11 do do vieux Cognac; 11 do do vieille eau-de vie de Champagne, importés par les soussignés, et débarquant de la barque Philetus venant de Bordeaux.
10 mai CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Ls. 11

CHAUDIERES FRANCAISES, à vendre par
3 mai J. MAGER.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses enménagéments généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.
Pascagoula, 5 mai 1834.
9 mai—2 JOHN M'RAE.

M. J. E. TATE, professeur d'anglais et d'espagnol a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donne des leçons dans l'une ou l'autre de ces langues. Le prix sera très modéré : s'adresser No. 85, rue d'Orléans.
Référer à F. H. Petitpain et G. Samory.
6 mai—2ps

OPIUM de Thèbes (Egypte) 6 caisses reçues par le navire Edouard de Marseilles, à vendre par
F. PERRET & GALLY.
12 mai Rue Toulouse No. 59.

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR.

No. 190, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.

LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira les ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patroniser.
J. F. OSBORN,

N B Il a maintenant en main: 1 machine de 15 1-2 pouces à cylindre; 1 do. 11 1-2 do. do.; 1 do. 7 1-2 do. do.; 1 op. 6 1-2 do. do. 17 déc—6m

NAPOLEONS à vendre par
14 mai J. D. BIERS & R. S. JOHNS, 60 rue Char.

RECUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irroé ou purgatif rafraichissant; Eau de fleurs d'oranger triple, par bouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraiche; Seringues pour les chevaux, &c.
16 mai A. A. PEYCHAUD.

VIN DE BORDEAUX—Vin vieux en barriques, Champagne, Lafitte, Gruau Larose, Vin blanc &c., Huile d'olive, à vendre par
3 mai J. MAGER

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 27 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la société d'Agriculture qui a existé entre feu Honoré Landreaux, Jn. Pierre Landreaux et Dlle. Azoline Landreaux, l'habitation et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Une **HABITATION**, établie en sucrerie, située dans la paroisse d'Assomption, sur la rive droite du Bayou Lafourche, ayant 22 arpents plus ou moins de face, sur 40 arpents de profondeur, plus ou moins, entre parallèles, avec le privilège de double concession, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, et toutes les améliorations y appartenant, consistant : 1° En une sucrerie en briques, à double chaudières, un moulin à scie, un moulin à mais, et autres accessoires.

La machine à vapeur est de la fonderie de West Point et de la force de 16 chevaux.

2° Une purgerie en briques, pouvant contenir 400 boucauts de sucre, couverte en bardeaux, avec un plafond en planches et ayant un fourneau ou calloître.

3° Douze cabanes à nègres, nouvellement construites avec double cheminée en briques.

4° Un magasin, hôpital, écurie, et hangards.

5° Une maison en briques à étage, entourée d'une gallerie, ayant besoin de réparations.

6° Une boutique de forgeron, avec un assortiment complet d'outils.

2° **80 ESCLAVES** de tout âges et sexes, parmi lesquels il y a des nègres créoles, savoir: Trente nègres parmi lesquels il y a quatre scieurs et ingénieurs 1 maçon, deux charrons, deux tonneliers, deux charpentiers, un boutailleur; 24 négresses domestiques de maison, négresse de champ et garde malades et 26 négrillons et négrites de 12 ans et au-dessous.

3° De plus : 20 Chevaux américains et créoles attachés à la dite habitation, 6 mulets, 24 boeufs domptés et accouplés, bêtes à cornes et des cochons, et tous les instruments de labourage, diables, drays, charrettes, nécessaires a l'exploitation de labourage. Il y a sur la dite habitation environ 400 arpents de terre cultivée, dont 300 en cannes et la balance en maïs.

4° Un autre morceau de terre d'un arpent et deux tiers, faisant face au dit bayou, du même côté, situé à environ 6 arpents de la ligne inférieure de l'habitation premièrement décrite, de l'autre côté du dit bayou, ayant cinq arpents et deux tiers plus ou moins de face, sur 40 arpents de profondeur, ensemble la maison qui s'y trouve.

Conditions de la vente :

Le tout sera vendu en bloc, aux conditions suivantes, savoir :

Vingt cinq mille piastres, qui est la balance due sur le bond de Landreaux frères, de trente cinq mille piastres, de 140 actions de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, la dite somme devra être payée à la dite Association Consolidée par quatorzièmes ; le premier paiement devant être fait le 13 mars 1835, l'époque à laquelle deux quatorzièmes de la dite somme de vingt cinq mille piastres devront être payés ; le second paiement devant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seulement et ainsi de suite jusqu'à l'extinction et dernier paiement de la dite dette de vingt cinq mille piastres.

2° Seize cent cinq piastres, qui est la balance due sur le bond de Fabien Guillot; de deux mille cinq cents piastres, de 10 actions de la dite Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, lesquelles dites actions ont été transférées à Landreaux frères; la dite somme de seize cent piastres, devra être payée par quatorzièmes à la dite Association Consolidée ; le premier paiement devra être fait le 13 avril 1835, le second le 13 avril 1836 et ainsi de suite jusqu'à l'extinction ou dernier paiement de la dite somme de seize cent cinq piastres ; 3° Neuf cent soixante piastres, qui est la balance due à la dite Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, sur le bond de Fabien Guillot, de quinze cents piastres, de 6 actions de la dite Association Consolidée; lesquelles dites actions ont été transférées aux dits Landreaux Frères; la dite somme de neuf cent soixante piastres devra être payée à la dite Association Consolidée par treizièmes ; le premier paiement devra être fait le dix juin 1835, le second paiement le 10 juin 1836, et ainsi de suite jusqu'à l'extinction et dernier paiement de la dite somme de neuf cent soixante piastres ; 4° Et la balance du prix de la dite vente payable comptant.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquereurs
25 avril

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens. Jeudi, 12 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Domingo de Arriola, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Louise, négresse âgée d'environ 50 ans.
Suzette, négresse, fille de Louise.

Conditions de la vente: Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, rég.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, not pub. aux frais des acquéreurs. 10 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, 12 Juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Garaides, l'esclave et la propriété ci-après décrits, savoir :

Esclave LOUISE, négresse, agée d'environ 55 ans.

Propriété ......—Un terrain situé dans la rue des Ursulines, entre les rues des Remparts et St. Claude, ayant environ 35 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 155 pieds de profondeur plus ou moins (mesure française.)

Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
10 mai W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B—Les actes de vente seront passés pardevant Wm Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS,—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments. Lundi, 16 Juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de succession de feu Marguerite Cubaret f. c. l. la propriété ci après décrite, savoir: Un terrain, situé au faubourg Lacourse, dans l'ilet No. 79, borné par les rues des Naiades; Euterpe, Apollon et Terpsychore: le dit terrain mesurant en pieds anglais 60 pieds de face à la rue Terpsichore à prendre à 124 pieds français de distance de l'encoignure de la rue des Naiades, sur 127 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur avec une maison en bois, contenant deux chambres, une galerie et deux cabinets. Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers not. pub. aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—Vendredi, 14 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Tagiasco, h. c. l. les esclaves suivans, savoir :

FELICIE, négresse, âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

CATHERINE, négresse, âgée d'environ 15 ans, s'étant absentée plusieurs fois.

Conditions de la vente : Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, Régister.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L H Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 12 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 26 Mai courant, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse pour compte de la succession de feu Pierre Marie Boixel, la propriété ci après décrite, savoir :

Trois terrains situés à Milnburgh, désignés par les Nos. 3, 10, et 11 dans l'ilet No 2, sur lesquels il y a une maison et une cuisine.

Conditions de la vente: Douze mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, Régister.

N B L'acte de vente sera passé pardevant L H Féraud not pub, aux frais de l'acquéreur. 9 mai

COUR DES PREUVES—Attendu que George Salked a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux héritiers absens de feu George Salked décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
9 mai W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de William H Ireland.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
9 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Succession de Anne Roche.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
5 mai W F C DUPLESSIS, rég.

AVIS.

J. BTE. HERPIN, devant s'absenter, invite les personnes qui auraient des réclamations à lui faire de se présenter avant la fin du présent mois de mai, comme ceux qui lui doivent sont également priés de venir solder leur compte avant cette époque.

Mr. J. Lombard, père, sera chargé de sa procuration générale pendant son absence. 16 mai—4

LES soussignés ont reçu par le brick Mary, de la Havane, et offrent en vente, vingt ballots de PAPIER, medio florette, ayant droit au drawback.
13 mai A QUERTIER & BOUTIN.